

Le paysage, fil rouge des politiques de la communauté d'agglomération de Blois, Agglopolys (41)



« Élément constitutif de l'identité du territoire, le paysage s'affirme comme un fil rouge qui tisse les politiques d'Agglopolys ». Les paysages d'exception de la Communauté d'agglomération sont notamment reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO (Val de Loire). La collectivité s'est lancée dès 2013 dans un Plan de paysage. Le programme d'actions du Plan de paysage, adopté en 2016, regroupe 28 actions. Elles couvrent les thèmes de l'habitat, des activités, de l'agriculture, du patrimoine naturel et culturel, des infrastructures et de l'animation. Pour chaque action, le document liste les objectifs, les priorités, les outils à mobiliser ou créer, des exemples d'actions déjà réalisées sur le territoire et à l'échelle nationale. Le plan d'actions fait de nombreux parallèles avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Blaisois, lui aussi adopté en 2016. En effet, les réflexions ont été menées conjointement. Le SCoT fixe d'ailleurs pour premier axe de "faire de l'identité paysagère du Blaisois le socle du projet de territoire".

Le plan de paysage a été réalisé par l'Agence Folléa-Gautier (paysagistes urbanistes), les Maîtres du Rêve (experts en stratégie touristique) et Patrick Delance (photographe - vidéaste). Il a bénéficié d'une large concertation dénommée "Mon agglo, ses paysages".

Le SCoT a été réalisé par les bureaux d'études Citadia (urbanistes), Even Conseil (environnementalistes), Air publique (concertation) et le cabinet d'avocats AdDen.





Actions de concertation « Mon agglo, ses paysages » : atelier sur l'espace public et dessin d'un enfant d'école primaire. Source : rapport « Paroles d'habitants », École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, Agglopolys, 2014

Coordonnées

Blois

Liens utiles

www.agglopolys.fr